

Madame, Monsieur,

Vous trouverez ci-joint la grille des tarifs de redevance d'enlèvement des ordures ménagères pour l'année 2009. Comme vous pourrez le constater, ces tarifs augmentent de manière significative et je souhaite donc vous apporter quelques explications à ce sujet.

### Pour le service d'enlèvement des ordures ménagères, qui fait quoi ?

La **Communauté de communes Flandre Lys** a en charge uniquement la facturation du service des ordures ménagères et la gestion du parc des bacs poubelle à puces. Pour offrir un service de qualité aux usagers, un service dédié et un numéro vert ont été mis en place.



La Communauté de communes a délégué la collecte et le traitement des ordures ménagères au **SMICTOM des Flandres** (Syndicat Mixte de Collecte et Traitement des Ordures Ménagères) basé à Hazebrouck. C'est lui qui gère les différents contrats nécessaires à réaliser le service de ramassage et d'élimination des déchets. C'est lui, par exemple, qui négocie les contrats avec le prestataire dont les camions sillonnent les rues de nos communes.

### Pourquoi une redevance incitative d'enlèvement des ordures ménagères ?

Depuis de nombreuses années, les coûts du SMICTOM, répercutés à la Communauté de communes, augmentent. Dès 2003, les élus de la Communauté de communes se sont donc mobilisés pour arrêter cette augmentation. En effet, que ce soit par une facture de redevance ou d'un autre système quel qu'il soit, c'est toujours l'utilisateur du service qui paie et même lorsqu'il n'est pas imposable. La Communauté de communes a donc choisi de mettre en place un système qui soit transparent pour l'utilisateur et qui lui permette de savoir ce que lui coûte réellement ce service : la redevance incitative. Il est à noter que ce système fait partie des mesures retenues par le **Grenelle de l'Environnement** et qu'il a permis une baisse de plus de 30% des ordures ménagères collectées.



### Mais alors, pourquoi cela augmente ?

› Lors de la mise en place de la redevance, la Communauté de communes n'a pas souhaité répercuter totalement les coûts du SMICTOM sur les usagers car elle jugeait ces coûts prohibitifs. Des contentieux ont d'ailleurs été engagés dans ce sens. À partir de cette année, **la réglementation** ne permet plus à la Communauté de communes de venir prendre en charge cette partie sur son budget général et c'est la première raison de la hausse.

› Pour une partie des services réalisés, les coûts sont partagés par l'ensemble des communes du SMICTOM. Les économies réalisées sur le territoire Flandre Lys ne profitent pas totalement à ses habitants.

› Une autre raison de cette augmentation est **la qualité du tri**. Celle-ci s'est dégradée ces dernières années et des efforts sont à faire à ce sujet sur notre territoire. Il faut pour cela être proche des usagers. La Communauté de communes et les Maires qui la composent, revendiquent cette proximité nécessaire pour améliorer le service.

› Enfin, **les coûts du SMICTOM des Flandres** continuent d'augmenter d'année en année. Si la Communauté de communes se félicite de l'ouverture de nouveaux services, comme la déchèterie à Estaires, sur d'autres projets, les avis divergent. Le projet d'incinérateur **Flamoval**, par exemple, est controversé, mais pèse déjà chaque année dans les factures des usagers.

Pour éviter que ces tarifs n'augmentent davantage, nous n'avons pas eu d'autres choix que de supprimer les services de collecte du verre et des déchets verts en porte-à-porte. Je vous invite à utiliser les colonnes à verre et les déchèteries mises à votre disposition.

### Quelle réponse de la Communauté de communes Flandre Lys ?

Face à cette situation qui préoccupe tous les élus, la Communauté de communes souhaite renforcer le travail déjà entrepris et redoubler d'efforts pour régler ces dysfonctionnements. J'appelle donc tous les habitants de notre territoire à soutenir les actions qui seront menées dans cet objectif de limiter les coûts et d'offrir à tous un service de qualité. Pour le respect de notre environnement, je vous invite à poursuivre l'implication de tous dans le geste du tri.

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, en l'expression de mes sincères salutations.

# Tarifs 2009

La collecte des déchets s'effectue grâce au bac d'ordures ménagères et au bac de déchets recyclables. Les prix suivants s'entendent par bac et par an. Pour estimer le coût du service pour votre foyer, comptez l'abonnement et l'enlèvement pour votre bac d'ordures ménagères + l'abonnement et l'enlèvement pour votre bac de déchets recyclables (cf. exemple ci-dessous).

	Taille du bac	Abonnement par bac et par an	Enlèvement par bac
Mini-bac	40 litres personne seule ou personne à mobilité réduite	43,40 €	1,38 € 
Bac 2 roues	80 litres 1 personne	43,40 €	1,38 € 
	120 litres 2 personnes	52,72 €	1,67 €
	140 litres 3-4 personnes	58,11 €	1,85 €
	180 litres 5-6 personnes	74,71 €	2,37 €
	240 litres 7-8 personnes	89,97 €	2,87 €
Bac 4 roues couverture gris pour entreprises et immeubles collectifs  Les 4 roues pour les déchets recyclables ne sont plus collectés sauf dans le centre de Merville	340 litres immeubles collectifs ou familles nombreuses	114,46 €	3,64 €
	500 litres	153,60 €	4,89 €
	660 litres	178,02 €	5,66 € 
	770 litres	190,04 €	6,05 €
 Ramassage des encombrants <b>Attention : Pour que les encombrants soient ramassés, il faut également ressortir le bac d'ordures ménagères.</b>		6,45 € enlèvement	
Plafond de l'abonnement pour les dotations multiples		645,00 €	

**Exemple** de calcul du coût du service pour un particulier présentant un bac d'ordures ménagères de 140 litres et un bac de déchets recyclables de 140 litres et ce 30 fois dans l'année (*bors dépôt de garantie*).



Abonnement pour le bac d'ordures ménagères = **58,11 €**

+ 30 présentations du bac d'ordures ménagères  
 $1,85 \times 30 = 55,50 €$

sous total = **113,61 €**



Abonnement pour le bac de déchets recyclables = **58,11 €**

+ 30 présentations du bac de déchets recyclables  
 $1,85 \times 30 = 55,50 €$

sous total = **113,61 €**

total **227,22 €** répartis comme suit : 113€ pour le premier semestre  
114€ pour le second semestre